



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Autorité de surveillance indépendante
des activités de renseignement AS-Rens**

Rapport d'activités 2024

de l'Autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement AS-Rens

1 Résumé

Comme l'année passée, la situation sécuritaire s'est encore détériorée en 2024. Les services de renseignement relevant du champ de compétences de l'Autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement (AS-Rens) font donc face à des défis en partie nouveaux. En conséquence, l'AS-Rens a dû ajuster son activité de surveillance aux circonstances et revoir certaines de ses priorités.

La nécessité pour les services de renseignement de s'adapter à l'évolution de la situation a beaucoup occupé l'AS-Rens. Le Service de renseignement de la Confédération (SRC) n'est pas seul à traverser une phase de transformation, le service Actions dans le cyberspace et dans l'espace électromagnétique (ACEM) est aussi concerné, lui qui, depuis 2024, exerce son activité de renseignement au sein du commandement Cyber. Quant au Renseignement militaire (RM), son Service de protection préventive de l'armée (SPPA) doit encore s'étendre. Compte tenu du mandat confié au SPPA par le SRC, l'AS-Rens s'est demandée dans quelle mesure elle pouvait et devait vérifier ces activités en vertu de son mandat légal.

Les autorités de surveillance doivent non seulement observer, mais aussi comprendre les progrès technologiques mis à profit pour les activités de renseignement. C'est pourquoi l'AS-Rens a investi en 2024 dans la formation de son personnel, que ce soit sous forme de participation à des congrès sur des thèmes techniques d'actualité ou des perfectionnements correspondants. Les échanges internationaux avec des autorités de surveillance d'autres pays ont confirmé que l'AS-Rens n'est pas seule à faire face à d'importants défis pour s'adapter aux développements technologiques et à l'évolution des conditions générales.

Outre les inspections menées et achevées au SRC, une inspection a été consacrée au service ACEM et une autre au RM. Concernant le RM, l'AS-Rens a poursuivi les entretiens entamés en 2023 à l'échelle du commandement sur la compétence de surveillance du RM dans le domaine du SPPA. L'inspection correspondante inscrite dans son plan des inspections pour 2024 n'a pas encore pu être lancée.

2	Table des matières	
1	Résumé	2
2	Table des matières	3
3	Chiffres-clés au 31 décembre 2024	4
4	Note personnelle	5
5	Activités de surveillance	6
5.1	Plan des inspections	6
5.2	Inspections de l'année 2024	6
5.2.1	Stratégie et planification	6
5.2.2	Organisation et mandats	6
5.2.3	Collaboration	9
5.2.4	Recherche d'informations	11
5.2.5	Ressources	14
5.2.6	Traitement des données et archivage	15
5.3	Accueil	18
5.4	Mise en œuvre des recommandations	18
6	Regard interne	19
6.1	Personnel	19
6.2	Formations et perfectionnements	19
6.3	Accès à des informations et documents officiels	19
6.4	Compétence de l'AS-Rens pour la surveillance du SPPA	20
6.5	Révision de la LRens	20
7	Coordination	21
7.1	Contacts nationaux	21
7.2	Contacts internationaux	23
8	Annexe	25
8.1	Plan des inspections 2024	25
8.2	Liste des abréviations	26

3 Chiffres-clés au 31 décembre 2024

Collaborateurs	01.01.2024	9
	31.12.2024	9
Inspections en cours au 01.01.2024		10
Inspections commencées en 2024		9
Inspections closes en 2024		11
Inspections en cours au 31.01.2024		9
Inspections planifiées		10
Inspections inopinées		1
Recommandations		14

4 Note personnelle

À quoi servent les contrôles ?

Toute activité poursuit un objectif. Dans certains domaines, l'objectif est atteint avec un résultat tangible, tel qu'un produit ou un service. Dans d'autres domaines, ce n'est pas possible, comme les mesures de prévention dans le domaine de la sécurité nationale. En effet, un attentat déjoué n'est pas un résultat tangible. Il n'est pas toujours possible de savoir si l'attentat redouté n'a pas eu lieu parce que la prévention a été efficace ou parce que l'auteur de l'attentat a eu une poussée de fièvre. Comme toujours dans la vie, il faut aussi un peu de chance.

Les contrôles, eux aussi, sont généralement une mesure de prévention qui ne débouche pas facilement sur des résultats tangibles, mais plutôt sur une amélioration du système.

Dans notre cas, en tant qu'autorité de contrôle des activités de renseignement, nous sommes confrontés au double défi de rendre notre activité « tangible » pour la population, mais avant tout d'apporter des améliorations « tangibles » dans les activités des services contrôlés. Avons-nous réussi ? Notre rapport sur les activités de surveillance 2024 tente de répondre sincèrement à cette question.

Tout d'abord, nous avons dû insister à plusieurs reprises sur la nécessité pour le SRC de renforcer ses compétences juridiques et de gestion afin de garantir à son personnel un environnement de travail compétent et sain. Si le fait que nous ayons soulevé cette question dans plusieurs domaines est le signe que la première fois n'a pas suffi, il y a maintenant des signes d'une prise de conscience accrue et certains développements organisationnels qui vont dans la bonne direction.

Au RM, nous avons constaté que la gestion des risques, par exemple dans le cas de nouvelles situations critiques, fonctionne de manière pragmatique dans le travail quotidien des collaborateurs, mais elle n'est pas encore consolidée au niveau du processus administratif. La documentation de ce processus est actuellement en révision. Nous suivons donc ce point de près pour nous assurer que la gestion du service reste connectée à la réalité vécue par son personnel.

Les contrôles sont aussi parfois utilisés pour signaler qu'un domaine dans lequel nous prononçons une recommandation doit être amélioré avant d'autres sujets. En effet, nous n'intervenons jamais au hasard, nous effectuons des contrôles sur la base d'une analyse des risques actuels ou récurrents. Les services contrôlés réagissent également en améliorant certaines situations précisément en vue d'une inspection.

Nous présentons dans ce rapport les synthèses de toutes nos inspections. Nos résumés sont désormais accompagnés de quelques indications complémentaires pour montrer quelles sont les étapes de notre travail, quand et avec combien de contacts dans les services nous tirons nos conclusions.

En conclusion, à quoi servent les contrôles ? Ils servent à accélérer une évolution positive, à interrompre une situation négative, à corriger une erreur et, à améliorer un processus de travail. Ils servent à s'appuyer davantage sur un travail professionnel que sur la chance.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Prisca Fischer, cheffe de l'AS-Rens

5 Activités de surveillance

5.1 Plan des inspections

L'AS-Rens effectue ses inspections en fonction des risques dans les domaines suivants :

- stratégie et planification
- organisation et mandat
- collaboration
- recherche d'informations
- ressources
- traitement des données et archivage

Le plan des inspections est planifié de sorte à doter chaque domaine d'une inspection au moins.

5.2 Inspections de l'année 2024

L'AS-Rens continue à faire évoluer son rapport d'activités et quelques nouveautés ont donc été introduites dans le rapport d'activités 2024 :

- Les résumés des inspections closes au 31 décembre 2024 (la date déterminante étant celle de l'accusé de réception ou de la lettre de mise en œuvre de la cheffe du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports [DDPS]) sont publiés dans le rapport d'activités. Pour les inspections en cours, l'objectif de l'inspection est publié.
- Toutes les inspections sont précédées d'un tableau qui contient quatre informations temporelles : la date du début de l'inspection (mandat), la date de l'envoi du projet de rapport pour prise de position des services (consultation), la date du rapport définitif et la date de l'accusé de réception ou de la lettre de mise en œuvre. Ce tableau indique la durée des inspections et l'étape de réalisation de celles qui sont en cours. Enfin, il comporte une cinquième information relative au nombre d'entretiens (oraux ou écrits) qui ont eu lieu jusqu'au 31 décembre 2024.

5.2.1 Stratégie et planification

Dans le domaine « Stratégie et planification », l'AS-Rens examine des thèmes qui touchent à la planification stratégique à court, moyen et long terme des autorités du renseignement suisses et à leurs objectifs. Durant l'année sous revue, l'AS-Rens s'est attelée à l'inspection ci-après.

24-1 Intelligence artificielle (IA) au SRC

L'AS-Rens examine, sous l'angle de la légalité, de l'efficacité et de l'adéquation si le SRC acquiert, utilise et contrôle correctement cette technologie. Des travaux préparatoires ont été réalisés pour cette inspection qui sera effectuée en 2025.

5.2.2 Organisation et mandat

Dans le domaine « Organisation et mandat », l'AS-Rens examine la structure des services de renseignement et leurs processus de travail en se posant notamment la question de savoir si ceux-ci permettent aux autorités concernées de remplir leur mandat légal dans le respect du droit, de manière efficace et adéquate. En 2024, l'AS-Rens a mené les inspections ci-après dans ce domaine.

23-2 Prestations juridiques du SRC

Mandat	Consultation	Rapport définitif	Lettre de mise en œuvre ou accusé de réception	Nombre d'entretiens
10.08.2023	15.05.2024	05.08.2024	25.09.2024	40

Le respect du principe de légalité et de la légitimité de l'action revêt une importance primordiale dans les activités de renseignement. Si le SRC ou son personnel n'agit pas conformément à la loi, différents droits fondamentaux peuvent être violés (protection des données, droit à la vie privée, secret des affaires, etc.). D'autre part, si le SRC n'exploite pas pleinement le cadre juridique fixé pour son activité, il en résulte un risque considérable pour la sécurité de la Suisse. Il peut en résulter un préjudice de réputation, ce qui nuit à la confiance de la population suisse dans cette institution. L'AS-Rens examine donc les tâches, les compétences et les responsabilités des prestataires de services juridiques du SRC afin de s'assurer qu'elles soient adéquates et efficaces.

L'AS-Rens a interrogé des personnes travaillant dans différents secteurs et revêtant diverses fonctions, leur a posé cinq questions de contrôle et a consulté des documents. Elle a constaté que le SRC assume le mandat légal de formation, mais qu'après la transformation, une optimisation de l'exécution du concept de formation pour tous les domaines est indiquée. Comme d'autres unités administratives, le SRC a la possibilité d'acquérir l'expertise qui lui fait défaut auprès de prestataires externes. Ces dernières années, il n'a attribué que des mandats ponctuels pour des services juridiques. Ceux-ci étaient justifiés, ce qui ne permet pas de conclure à l'absence de ressources spécialisées au sein du SRC.

En particulier, les unités organisationnelles Assurance qualité, Compliance et Service juridique du SRC fournissent des services juridiques. Dans ces trois domaines, il est nécessaire d'agir ou, du moins, une attention accrue dans le cadre de la transformation en cours est requise.

Les deux recommandations formulées concernent l'activité de la Compliance et sa traçabilité, ainsi que l'implication active du Service juridique dans certaines affaires et la conception des processus de travail. Les exigences et les souhaits concernant le Service juridique ne correspondent pas à sa structure et à ses compétences décisionnelles actuelles. Pour parvenir à une adéquation entre l'état souhaité et l'état actuel, il ne suffit pas d'actualiser la description de poste de la fonction de direction du Service juridique. Les derniers audits de conformité selon le concept ont été établis par la Compliance en 2021. Au moment de l'inspection, seul le « bureau de communication » était géré activement par la Compliance, mais aucune preuve de cette activité n'est traçable. L'Assurance qualité, quant à elle, a récemment enregistré de nombreux départs de personnes ayant une formation juridique ; elle doit donc les remplacer le plus rapidement possible afin de pouvoir faire face aux tâches en suspens dans la mise à jour de la documentation.

23-4 IT Service Continuity Management (ITSCM) et Disaster Recovery-IT au SRC

Mandat	Consultation	Rapport définitif	Lettre de mise en œuvre ou accusé de réception	Nombre d'entretiens
13.02.2023	11.01.2024	06.02.2024	06.04.2024	4

Lors de la présente inspection, l'AS-Rens a examiné si le SRC disposait de processus efficaces et adéquats pour pouvoir garantir le maintien de l'exploitation informatique, et donc de son activité principale, en cas de scénario de crise ou de catastrophe, et pour pouvoir restaurer ses données.

Les événements majeurs imprévus tels que les incendies, les inondations ou les activités criminelles constituent une menace pour toute organisation. De tels événements sont de nature à potentiellement causer des dommages, notamment à l'infrastructure des technologies de l'information, qui peuvent être bien plus graves qu'une simple panne. Il appartient dès lors aux organisations d'assurer une continuité de leur activité (Business continuity management [BCM]). Le BCM se concentre ainsi sur un événement et s'emploie à réduire l'impact d'un risque sur les prestations et les processus opérationnels essentiels.

Une informatique fiable et hautement disponible est essentielle à la survie d'une entreprise, étant donné la grande dépendance de son activité principale envers les technologies de l'information. L'ITSCM, qui découle du BCM, a pour objectif de pouvoir fournir les prestations informatiques critiques identifiées par l'entreprise conformément aux exigences, même en cas d'événement majeur. Pour ce faire, des mesures préventives (renforcement de la résilience) et des mesures préparées en cas de survenue d'un événement (renforcement de la réaction) sont évaluées et mises en œuvre. L'ITSCM doit garantir que les services et l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication (TIC) sont disponibles suite à une défaillance ou qu'ils puissent être rétablis dans un délai convenu. Le Disaster Recovery-IT vise quant à lui à remettre les services et l'infrastructure TIC en état suite à une défaillance.

Le thème de l'ITSCM répond ainsi aux risques actuels et concrets. La numérisation continuant ses progrès et le traitement des données étant au cœur de l'activité du SRC, celui-ci est d'autant plus dépendant d'une exploitation continue et fiable de ses infrastructures informatiques, et ce dans un monde où la pénurie d'électricité menace, où les cyber-attaques se multiplient et où la guerre n'est plus étrangère au continent européen. De même, des pertes de données seraient de nature à menacer sa capacité à exécuter sa mission.

Le BCM avait déjà fait l'objet d'un rapport de l'organe de révision interne du DDPS (rapport I 2022-01 du 15 août 2022). Une des recommandations de ce rapport invitait les unités administratives du DDPS à mettre à jour leur documentation relative au BCM. Le SRC travaille pour appliquer cette recommandation. De plus, la direction du SRC a décidé de n'approuver et de mettre en œuvre un nouveau BCM qu'au terme de sa transformation actuellement en cours. L'AS-Rens a donc fait preuve de retenue concernant le BCM.

S'agissant de l'ITSCM, l'AS-Rens a constaté une absence de documentation qui relève d'un défaut de gouvernance TIC au sein du SRC. En effet, des mesures ont été prises par le SRC, mais seulement au niveau technique. L'unité TIC a ainsi adopté de nombreuses mesures pour garantir une continuité de l'activité en cas d'événement majeur. Ces mesures sont efficaces et adéquates. Elles permettent de limiter les risques de manière conséquente. En particulier, la redondance de l'infrastructure TIC de même que la stratégie de sauvegarde des données sont adéquates et efficaces. Cela étant, il n'existe aucune stratégie de test, de sorte que si les services TIC bénéficient d'une grande stabilité, il n'est pas certain qu'il en soit de même en cas d'événement majeur. De même, l'absence de tests variés et réguliers compromet la mise à jour de l'ITSCM. Des recommandations ont été prononcées en lien avec la documentation de l'ITSCM et l'organisation de tests.

24-2 Activités de renseignement effectuées par le SPPA

L'AS-Rens examine les recoupements dans la collaboration entre le SRC et le SPPA afin d'identifier les activités de renseignement. Elle a utilisé cette base pour examiner la légalité, l'efficacité et l'adéquation de cette collaboration.

Plusieurs entretiens ont porté en 2024 sur la compétence de l'AS-Rens dans la surveillance du SPPA (cf. ch. 6.4). L'inspection correspondante aura lieu en 2025.

24-3 Organisation des contacts avec des services partenaires au sein du service ACEM

Mandat	Consultation	Rapport définitif	Lettre de mise en œuvre ou accusé de réception	Nombre d'entretiens
15.05.2024	12.11.2024	27.11.2024	02.12.2024	9

Aucun service de renseignement ne peut, à lui seul, identifier et contrer tous les dangers. Une collaboration étroite et basée sur la confiance avec les services partenaires est donc indispensable. Cela vaut également pour les services de renseignement de la Suisse et donc aussi pour l'ACEM. Dans le domaine des tâches de l'ACEM en particulier, le fait qu'il s'agit d'un service relativement petit qui n'est en outre pas intégré dans des organes multilatéraux (p. ex. [Signal-Intelligence] SIGINT Seniors Europe) et qui, en raison de la situation géographique de la Suisse, ne peut pas accéder à

tous les flux de signaux de la même manière que d'autres pays, constitue une difficulté supplémentaire. Dans ces conditions, les contacts bilatéraux au niveau opérationnel avec des services partenaires sélectionnés semblent d'autant plus importants.

Ces contacts se fondent sur le principe du donnant-donnant. L'ACEM reçoit des informations, mais il doit également fournir des informations qui présentent un intérêt pour le service partenaire.

Bien que cet échange soit, comme nous l'avons vu, indispensable pour l'ACEM, il soulève également certaines questions et comporte des risques. En particulier, le type d'informations échangées pourrait réaliser le risque d'actions illégales de la part du service. Mais le processus et la manière dont les contacts avec des services partenaires sont gérés présentent également des risques en termes d'efficacité et d'adéquation.

C'est pourquoi l'AS-Rens a décidé, sur la base du plan des inspections 2024, de soumettre les contacts avec des services partenaires de l'ACEM à une inspection.

En ce qui concerne les questions juridiques, l'AS-Rens a pu constater que l'ACEM respecte les prescriptions légales et qu'il effectue des contacts avec des services partenaires dans le domaine du renseignement exclusivement sur mandat du SRC. La plupart des contacts avec les services partenaires traitent de questions techniques. Si des informations plus délicates sont échangées, comme par exemple des données, le service juridique du SRC est impliqué au préalable afin d'examiner les bases juridiques de l'échange de données en question.

Concernant l'efficacité et l'utilité des contacts avec les services partenaires, l'AS-Rens est arrivée à la conclusion que, **dans les circonstances actuelles, tant les contacts existants avec les services partenaires que l'approche visant à établir de futurs contacts avec des services partenaires dans le domaine thématique des actions cyber et électromagnétiques se déroulent de manière efficace et efficiente.** D'un point de vue purement technique, une participation à des organes internationaux dans le domaine du SIGINT promettrait certes un gain d'efficacité au niveau des contacts avec les services partenaires. Toutefois, au vu de l'importante portée politique d'une telle décision, elle ne pourrait pas être prise au niveau de l'ACEM ou du SRC.

En raison de l'impression générale que l'ACEM s'en tient strictement aux bases légales et tire le meilleur parti possible des contacts avec des services partenaires dans la situation donnée, l'AS-Rens n'a pas formulé des recommandations.

24-11 Mesures de sécurité selon l'art. 6 al. 7 de la loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement (loi sur le renseignement, LRens, RS 121)

Mandat	Consultation	Rapport définitif	Lettre de mise en œuvre ou accusé de réception	Nombre d'entretiens
16.10.2024				2

Le SRC est tenu de garantir la protection et la sécurité de son personnel, de ses installations, de ses sources et des données qu'il traite. L'AS-Rens vérifie la manière dont le SRC remplit cette obligation dans différents domaines.

Cette inspection, qui n'a pas été annoncée dans le plan des inspections pour 2024, se terminera en 2025.

5.2.3 Collaboration

Dans le domaine « Collaboration », l'AS-Rens examine la collaboration des services avec des autorités nationales et internationales. Elle examine aussi chaque année la collaboration avec certains services de renseignement cantonaux (SRCant). Les rapports d'inspection « 23-6 SRCant Nidwald » et « 23-7 SRCant Obwald » et la publication des résumés sur le site web ont permis à l'AS-Rens de clore les inspections cantonales. Il lui est donc possible de tirer un bilan de ses inspections dans les 26 cantons.

En 2024, l'AS-Rens a procédé à des actes dans les inspections suivantes.

23-6 Service de renseignement cantonal Nidwald (SRCant NW)

Mandat	Consultation	Rapport définitif	Lettre de mise en œuvre ou accusé de réception	Nombre d'entretiens
16.11.2023	15.02.2024	20.03.2024	10.04.2024	2

L'AS-Rens a examiné la collaboration entre le SRC et le SRCant NW sous l'angle de la légalité, de l'adéquation et de l'efficacité. Elle a abouti à la conclusion que le SRC et le SRCant NW collaboraient bien. En règle générale, le SRCant NW a exécuté les mandats du SRC dans les délais et conformément aux attentes. L'AS-Rens a eu l'impression que le SRCant NW ne tenait pas suffisamment compte de la nécessité de séparer l'infrastructure de la police cantonale et du SRCant. Il y a là un risque de fuite d'informations. L'AS-Rens a formulé une recommandation en ce sens.

En outre, l'AS-Rens a examiné si les données enregistrées et celles à caractère personnel répondaient aux exigences légales, en lien avec les tâches, le respect des restrictions du traitement des données ainsi que de l'exactitude et de la pertinence des informations. Elle a constaté à cet égard que les questions en suspens concernant la gestion des données ou les problèmes techniques importants pour la protection des informations n'étaient pas traitées avec le soin et la discipline nécessaires ou que le lien avec les tâches ne pouvait pas toujours être établi en raison de départs du personnel. Il en résulte un risque de traitement illicite des données et de fuite d'informations. L'AS-Rens a formulé une recommandation en ce sens.

23-7 Service de renseignement cantonal Obwald (SRCant OW)

Mandat	Consultation	Rapport définitif	Lettre de mise en œuvre ou accusé de réception	Nombre d'entretiens
16.11.2023	15.02.2024	29.03.2024	16.04.2024	2

L'AS-Rens a examiné la collaboration entre le SRC et le SRCant OW sous l'angle de la légalité, de l'adéquation et de l'efficacité. Elle a abouti à la conclusion que le SRC et le SRCant OW collaboraient bien dans les domaines thématiques actuels et que la communication fonctionnait aussi à bas seuil. Le SRCant OW a exécuté les mandats du SRC dans les délais impartis, ménageant les ressources, et le contenu était conforme aux attentes. Sur la base de ses actes d'inspection, l'AS-Rens a constaté que le SRCant OW disposait de bonnes connaissances du domaine du renseignement et des qualités correspondantes, et que les conditions et la motivation pour l'exécution des tâches étaient présentes.

En outre, l'AS-Rens a examiné si les données enregistrées et celles à caractère personnel répondaient aux exigences légales, en lien avec les tâches, le respect des restrictions de traitement des données ainsi que de l'exactitude et de la pertinence des informations. Elle n'a constaté aucune anomalie à ce sujet.

Inspections auprès des SRCant ces dernières années

L'AS-Rens a effectué une inspection de chaque SRCant entre 2019 et 2024 en utilisant partout la même méthode. Des questions spécifiques ont été ajoutées lors de chaque inspection.

Aucune anomalie n'a été constatée dans onze cantons. Dans quinze autres, l'AS-Rens a formulé une recommandation en vue d'améliorer la pratique du SRCant, notamment pour le traitement des données, la gestion des ressources et l'engagement de moyens techniques. Toutes les recommandations ont été mises en œuvre sauf une, dont le délai d'exécution n'était pas encore écoulé. Grâce aux mesures prises par le SRC, certains types d'anomalies ont disparu au fil des ans. Une recommandation à un canton peut aussi parfois être utile à d'autres.

Ces inspections ont apporté à l'AS-Rens des connaissances approfondies des SRCant, de leurs activités et de leurs particularités. Certaines autorités cantonales de surveillance envoient régulièrement leur rapport d'audit à l'AS-Rens, complétant ainsi les informations dont celle-ci dispose.

Ces prochaines années, l'AS-Rens a décidé de ne plus utiliser de questionnaire standardisé pour effectuer ses inspections auprès des SRCant mais plutôt d'ouvrir des pistes de réflexion pour étudier des risques et des thématiques propres aux cantons (cf. visites de l'AS-Rens aux cantons, ch. 7.1).

23-10 Collaboration du SRC avec des particuliers

Mandat	Consultation	Rapport définitif	Lettre de mise en œuvre ou accusé de réception	Nombre d'entretiens
05.09.2023	02.07.2024	15.08.2024	16.12.2024	7

Le SRC collabore avec des particuliers, des organisations et des entreprises. Ces collaborations ont lieu dans le cadre administratif par le biais notamment de relations contractuelles habituelles et dans le domaine opératif, notamment par le biais de collaboration avec des particuliers, nommées « supporteurs ». Ces derniers collaborent avec le SRC en le soutenant dans l'accomplissement de ses tâches au sens de l'art. 6 LRens.

Dans une première phase, l'AS-Rens a analysé une question ouverte en lien avec une inspection du Contrôle fédéral des finances (CDF) dans le domaine de la collaboration du SRC avec des particuliers dans le cadre administratif. Ainsi, par un contrôle par échantillonnage, elle a étudié un certain nombre de contrats de prestations en cours entre le SRC et différentes entreprises. La comptabilité du SRC a également été prise en compte et, par échantillonnage, des contrôles ont été effectués. Les paiements légendés, figurant également dans la comptabilité du SRC, ont été analysés. Cela a permis, dans une deuxième phase, d'élargir les recherches de l'AS-Rens au cadre opératif en se penchant sur les supporteurs du SRC.

L'AS-Rens a ainsi analysé la légalité des mandats attribués aux supporteurs en se basant sur les critères de la LRens et de l'ordonnance du 16 août 2017 sur le Service de renseignement (Ordonnance sur le renseignement, RS 121.1). Elle a également analysé l'adéquation et l'efficacité de la collaboration entre le SRC et les supporteurs en étudiant la gestion de portefeuille ainsi que la gestion du cycle de vie des supporteurs mis en place par le SRC.

Finalement, la gestion des risques a été analysée et différentes hypothèses ont été vérifiées. Le contournement de mesures de recherches soumises à autorisation (MRSA) par un mandat donné à un particulier, le comportement illicite d'un particulier, le paiement à un particulier sans prestations en contrepartie ou la collaboration avec des particuliers dont la réputation pourrait nuire au SRC sont autant d'aspects qui ont été pris en compte dans le cadre de cette inspection.

Selon l'AS-Rens, **la vue d'ensemble du SRC sur les particuliers avec lesquels il collabore et la documentation de suivi y relative sont pertinentes**. L'inspection menée démontre d'ailleurs une amélioration dans ce domaine. Toutefois, le traitement des failles de sécurité dans le cadre de collaborations avec des particuliers mérite d'être amélioré selon les constatations de l'AS-Rens. La pratique dans le domaine opératif en ce qui concerne certaines tâches attribuées à des particuliers peut aussi être précisée. Sans formuler de recommandations pour autant, l'AS-Rens a attiré l'attention du SRC sur ces points en formulant plusieurs invitations.

24-4 Collaboration du SRC avec le Secrétariat d'État aux migrations (SEM)

Mandat	Consultation	Rapport définitif	Lettre de mise en œuvre ou accusé de réception	Nombre d'entretiens
17.05.2024	18.12.2024			15

L'AS-Rens examine si la collaboration du SRC avec le SEM et les échanges de données y relatifs respectent le cadre légal, sont efficaces et sont adéquats.

5.2.4 Recherche d'informations

La recherche d'informations est une tâche-clé des services de renseignement qui peuvent déployer divers moyens à cet effet. L'AS-Rens accorde une attention particulière aux moyens qui portent le plus

atteinte aux droits fondamentaux, par exemple à la vie privée des personnes concernées. Les inspections Opérations (OP) et Human Intelligence (Recherche d'informations par des informateurs, HUMINT), en raison des risques associés à ces activités, ont lieu au moins une fois par an. En 2024, l'AS-Rens s'est attelée aux inspections dans le domaine « Recherche d'informations » ci-après.

23-11 Opérations, besoins de clarifications opérationnels (OPAB) et mesures de recherche soumises à autorisation (MRSA) du SRC

Mandat	Consultation	Rapport définitif	Lettre de mise en œuvre ou accusé de réception	Nombre d'entretiens
04.05.2023	18.01.2024	13.02.2024	05.03.2024	4

Les OP de renseignement et les OPAB font partie des tâches principales du SRC. Elles se distinguent par le fait qu'elles sont plus complexes que les affaires courantes et qu'elles nécessitent une conduite opérationnelle. En outre, des MRSA peuvent également être demandées dans les OP. Étant donné que la complexité des OP et des OPAB présente régulièrement des risques en termes d'efficacité et d'opportunité et que les MRSA comportent toujours un risque juridique en raison de l'atteinte à la sphère privée protégée, l'AS-Rens examine régulièrement les activités correspondantes du SRC.

En ce qui concerne l'évolution du portefeuille OP et OPAB, aucun changement significatif n'a été constaté par rapport à l'année précédente. Cela concerne aussi bien la structure quantitative que les thèmes traités. Cette année encore, le SRC s'est efforcé de conclure des OP et OPAB en cours depuis un certain temps. Du point de vue de l'AS-Rens, cette démarche est conforme aux objectifs et devrait être maintenue à l'avenir.

L'AS-Rens a vérifié la légalité, l'adéquation et l'efficacité de cinq OP et de onze OPAB. **Sur la base des contrôles effectués, l'AS-Rens ne dispose d'aucun indice lui permettant de conclure que les OP et les OBAP examinés ne sont pas ou n'ont pas été mis en œuvre de manière légale, efficace et adéquate.**

L'AS-Rens a également vérifié si huit MRSA approuvées et validées, trois mesures urgentes et une mesure refusée se déroulaient ou non conformément aux décisions correspondantes du Tribunal administratif fédéral (TAF). Sur la base des contrôles effectués, l'AS-Rens ne dispose d'aucun indice lui permettant de conclure que les mesures examinées n'ont pas été mises en œuvre conformément aux décisions prises dans le cadre du processus d'approbation et de validation. Rien n'indique non plus que le SRC ait mis en œuvre certaines mesures de manière illicite malgré une décision d'approbation négative.

En raison de l'impression générale positive, l'AS-Rens a renoncé à formuler des recommandations.

23-12 Informateurs (HUMINT) du SRC

Mandat	Consultation	Rapport définitif	Lettre de mise en œuvre ou accusé de réception	Nombre d'entretiens
11.08.2023	07.03.2024	01.05.2024	26.06.2024	30

Le domaine HUMINT fait partie des activités clandestines, en ce sens que le sceau du secret en constitue la pierre angulaire. Ceci engendre des mesures de sécurité et de protection particulièrement élevées par rapport au personnel impliqué (notamment le recours à des identités d'emprunt et/ou à des légendes afin de cacher leur appartenance au SRC), aux lieux de travail (légendés), aux flux financiers légendés nécessaires afin de cacher la provenance des fonds, aux obligations de protection des sources, etc. Les risques dans ces domaines sont variés et évoluent en permanence, justifiant une inspection annuelle de l'AS-Rens.

L'AS-Rens, considérant la transformation et la réorientation stratégique du SRC, avait principalement pour objectif de faire un état des lieux du domaine HUMINT avant la transformation. Dans le cadre de l'inspection 23-12, elle s'est donc particulièrement intéressée à l'évolution du portefeuille des sources,

que ce soit sous l'angle stratégique, en ce qui concerne le personnel du domaine HUMINT, les capacités de développement et d'apprentissage ou encore les projets en cours. Cette inspection a également été l'occasion d'établir un instantané du fonctionnement et des difficultés rencontrées par le domaine HUMINT avant la transformation du SRC. À cette fin, l'ensemble du personnel du domaine HUMINT a été interrogé oralement ou par écrit. Même si ces personnes sont globalement contentes de leur travail et sont très motivées, certaines difficultés préexistantes et déjà constatées par l'AS-Rens se retrouvent exacerbées par la transformation du SRC.

L'évolution et la numérisation de la société en général sont aussi des facteurs augmentant la pression sur les domaines clandestins. Des projets en cours, comme une nouvelle formation des officiers traitants ou un nouveau système de gestion de la documentation, devraient permettre d'apporter quelques solutions. **D'une manière générale, le domaine HUMINT dispose des compétences, des idées, des ressources humaines et de la motivation nécessaires pour trouver des solutions aux problèmes actuels.** Deux recommandations ont été prononcées concernant la gestion du personnel et l'évaluation des renseignements fournis par les sources.

Enfin, l'inspection a permis d'établir que les dossiers sélectionnés et examinés étaient conduits conformément au droit et documentés de manière adéquate.

23-13 Engagement d'agents virtuels (VirtA) au SRC

Mandat	Consultation	Rapport définitif	Lettre de mise en œuvre ou accusé de réception	Nombre d'entretiens
14.05.2024	21.11.2024			10

La menace a évolué au niveau mondial. La communication se rapportant au terrorisme et à l'extrémisme violent s'est déplacée des plateformes publiques comme Facebook aux services de communication cryptée et aux groupes fermés.

Cette nouvelle situation compromet notamment l'efficacité du monitoring du SRC sur Internet. Cet instrument, qui recourt à des identités d'emprunt virtuelles (VTI) dans le domaine du terrorisme et de l'extrémisme violent, couvre essentiellement le domaine public sans permettre l'accès aux services de communication ni aux groupes fermés. Le SRC doit donc recourir à des VirtA pour pouvoir pénétrer ces services et groupes. Les VirtA prennent contact avec des personnes cibles potentielles et gagnent suffisamment leur confiance pour pouvoir se faire une place sur ces forums fermés.

C'est pourquoi l'AS-Rens a vérifié si le cadre légal pour engager des VirtA était clairement défini et si le personnel concerné le connaissait. Elle a examiné aussi si le développement de cette méthode d'investigation et l'engagement de VirtA par le SRC étaient adéquats.

L'AS-Rens s'est assurée que le SRC disposait des conditions préalables, tant au niveau de la technique que de l'organisation, pour engager efficacement les VirtA afin d'obtenir les renseignements souhaités, autrement dit que le SRC était capable de procéder d'emblée à une évaluation correcte des chances de succès.

24-5 Opérations, besoins de clarifications opérationnels et mesures de recherche soumises à autorisation du SRC

Mandat	Consultation	Rapport définitif	Lettre de mise en œuvre ou accusé de réception	Nombre d'entretiens
25.07.2024				10

L'AS-Rens vérifie que les OP respectent la légalité, l'adéquation et l'efficacité au sein de la nouvelle structure d'organisation. Elle examine la légalité, l'adéquation et l'efficacité d'un certain nombre d'OP de renseignement et des OPAB. Enfin, l'AS-Rens a vérifié un certain nombre de mesures de recherche d'informations approuvées et validées en s'assurant que leur mise en œuvre correspondait bien à la décision.

24-6 Informateurs (HUMINT) du SRC

Mandat	Consultation	Rapport définitif	Lettre de mise en œuvre ou accusé de réception	Nombre d'entretiens
29.10.2024				1

L'AS-Rens examine deux aspects principaux. Le premier est d'assurer un suivi de l'inspection 23-12 et d'examiner comment certains aspects critiques soulevés par l'AS-Rens à cette occasion ont été intégrés et mis en œuvre par le SRC. Le second est de contrôler si la conduite de sources (informateurs et supporters) est conforme au droit et si les dossiers de conduite de sources sont documentés de manière adéquate.

5.2.5 Ressources

Dans le domaine « Ressources », l'AS-Rens examine si les services utilisent les ressources de manière adéquate et garantissent ainsi une activité de renseignement efficace. Dans ce domaine, l'AS-Rens s'est attelée en 2024 aux inspections ci-après.

24-7 Inventaire des technologies de l'information et de la communication (TIC) au SRC

Mandat	Consultation	Rapport définitif	Lettre de mise en œuvre ou accusé de réception	Nombre d'entretiens
22.10.2024				

Dans le domaine des TIC, il est important pour diverses raisons qu'une organisation garde une vue d'ensemble du matériel informatique qu'elle utilise. Cette vue d'ensemble aide à gérer les composants informatiques tout au long de leur cycle de vie et à garantir ainsi une utilisation optimale des ressources. De plus, un inventaire systématique empêche toute acquisition ou utilisation au sein de l'organisation par des personnes non autorisées. Le risque de réputation pour le SRC se double d'un risque de traitement non conforme des données en raison de l'absence de mécanismes de contrôle.

C'est pourquoi l'AS-Rens vérifie que le SRC dresse l'inventaire de son matériel informatique, qu'il utilise celui-ci de manière adéquate et efficace, et qu'il soit capable d'identifier et d'empêcher toute acquisition ou utilisation non autorisée de composants informatiques.

L'inspection ne porte pas sur le catalogue TIC complet du SRC, mais uniquement sur le matériel informatique, s'approchant d'un centre de calcul, qui est utilisé dans le contexte de la collecte et du traitement de données en lien avec les activités de renseignement.

24-8 Gestion des incidents et des risques dans le RM

Mandat	Consultation	Rapport définitif	Lettre de mise en œuvre ou accusé de réception	Nombre d'entretiens
30.01.2024	11.06.2024	10.07.2024	23.07.2024	6

En raison de leur nature souvent clandestine, les activités de renseignement comportent des risques. Celles-ci peuvent porter en premier lieu sur l'organisation du travail, ce qui peut se traduire par exemple par une fuite involontaire d'informations et par les risques de sécurité et de réputation qui en découlent. Mais le service concerné doit aussi assumer des risques juridiques ou politiques. La gestion des risques joue ici un rôle décisif. Elle permet tout d'abord de savoir si les risques d'une organisation sont identifiés et si des mesures appropriées ont été définies pour, d'une part, réduire les risques et, d'autre part, aider à limiter les dommages qui en résulteraient en cas de réalisation. La question de savoir comment l'organisation gère les incidents qui concernent des risques déjà identifiés ou qui affectent la sécurité générale de l'organisation (gestion des incidents) joue également un rôle ici.

Une gestion des risques inexistante ou incomplète peut avoir pour conséquence qu'un service de renseignement ne puisse accomplir ses tâches de recherche d'informations que de manière limitée et perde en efficacité et en pertinence. Dans le pire des cas, les prestations du RM pour l'armée suisse ne pourraient plus être fournies.

C'est pourquoi l'AS-Rens a décidé d'examiner la gestion des risques et des incidents au sein du RM.

S'agissant de la gestion des risques, l'AS-Rens a pu constater que le RM disposait d'un aperçu complet des principaux risques. Pour être à même de traiter ceux-ci de manière optimale, le RM doit aussi les gérer activement sous la forme d'une procédure structurée. Cela implique notamment de mettre à jour les documents en vigueur et d'échanger régulièrement des informations sur l'évolution des risques et la discussion des mesures. Du point de vue de l'AS-Rens, cela n'est pas encore suffisamment le cas pour le RM, mais un changement est déjà prévu pour 2024 avec un nouveau concept de gestion des risques.

En ce qui concerne la gestion des incidents, l'AS-Rens estime que le RM enregistre de manière structurée les incidents liés à la sécurité et susceptibles d'accroître ou de concrétiser les risques découlant des activités de renseignement du RM. Elle constate également que le RM traite ces incidents et en tient compte dans sa gestion des risques. En effet, jusqu'à présent, le RM n'a eu affaire qu'à relativement peu d'incidents, ce qui augmente à nouveau le risque de se laisser bercer par une apparence de sécurité. **C'est pourquoi l'AS-Rens est arrivée à la conclusion que, lors de la révision du concept de gestion des risques, il faudrait également prévoir des scénarios d'exercice sur la manière de gérer les incidents de sécurité graves.**

Compte tenu de la maturité de la gestion des risques, du nombre relativement faible d'incidents de sécurité mineurs et du fait que les membres du RM font preuve d'une conscience accrue des risques en raison de leur orientation militaire, l'AS-Rens a renoncé à formuler des recommandations.

5.2.6 Traitement des données et archivage

Dans le domaine « Traitement des données et archivage », l'AS-Rens examine en particulier la légalité du traitement des informations étant donné la sensibilité élevée des informations traitées ainsi que l'étendue et la complexité des prescriptions légales. En 2024, l'AS-Rens s'est attelée dans ce domaine aux inspections ci-après.

22-15 Open Source Intelligence (OSINT) au SRC

Mandat	Consultation	Rapport définitif	Lettre de mise en œuvre ou accusé de réception	Nombre d'entretiens
29.12.2022	07.12.2023	14.02.2024	08.03.2024	11

L'OSINT est un domaine de la recherche d'informations qui évolue très rapidement. Étant donné le recoupement d'un nombre illimité de données en libre accès (Open Source Information, OSINF), les possibilités de récolter des informations sont quasi infinies pour les services de renseignement. L'analyse de ces OSINF, dans le but d'en retirer des informations utiles, est désignée par OSINT. L'OSINT est une mesure de recherche non soumise à autorisation selon l'art. 13 LRens qui permet au SRC de rechercher des informations pertinentes pour le renseignement dans une grande quantité de données. L'OSINT ne cesse d'évoluer, posant des questions à la fois juridiques et éthiques au sein de la communauté internationale du renseignement, comme sa délimitation par rapport à HUMINT, notamment en ce qui concerne l'utilisation active d'identités virtuelles dans les relations avec les personnes ciblées ou l'acquisition de banques de données proposées illicitement sur Internet (leaks). Par conséquent, l'AS-Rens a décidé d'examiner le risque lié à la gestion de l'OSINT au sein du SRC.

Selon l'art. 13 LRens, on entend notamment par sources d'informations publiques : les médias accessibles au public, les registres des autorités fédérales et cantonales qui sont accessibles au public, les données personnelles que les particuliers rendent accessibles au public ou les déclarations faites en public. La délimitation entre OSINT et les MRSA n'est pas toujours évidente, et fait également l'objet de discussions avec des services partenaires du SRC et des autorités de surveillance étrangères. S'il n'y a pas de compréhension commune de ces limites, il existe un risque de collecte illicite de données. Les entretiens menés avec le personnel du secteur OSINT du SRC ont montré que les personnes concernées sont conscientes que la situation juridique est complexe. Il n'existe cependant ni critères ni directives structurées sur le cadre juridique de l'OSINT. Les mesures de recherche autorisées par le SRC dans le domaine OSINT ne font pas l'objet de règles claires et uniformes. L'AS-Rens a donc formulé une recommandation visant à ce que le cadre juridique des

opérations concrètes menées lors de recherches OSINT du SRC soit défini et des règles uniformes soient fixées pour la gestion de ce domaine.

L'AS-Rens a examiné un certain nombre de recherches OSINT sans trouver la moindre trace de recherche illégale d'informations. Le SRC est légalement tenu de consigner ses propres activités au moyen d'une gestion systématique des affaires. Tous les documents ayant un rapport avec les activités du SRC doivent être enregistrés et classés dans le système de gestion des affaires (Geschäftsverwaltungssystem, GEVER). Dans quelques cas, la documentation des clarifications OSINT était lacunaire et ne correspondait pas aux directives en vigueur au sein de l'administration fédérale, empêchant l'AS-Rens d'apprécier la légalité de ces recherches. L'AS-Rens a formulé une recommandation à cet égard.

Afin de pouvoir générer de manière adéquate et efficace des informations pertinentes pour les services de renseignement à partir de l'énorme quantité de données accessibles dans le domaine public sur Internet, on recourt à ce que l'on appelle des outils OSINT. Le SRC utilise à la fois des produits commerciaux standards et des produits développés par lui-même. Grâce à ces outils, le SRC effectue un monitoring permanent et des recherches ciblées, notamment avec des VTI. Ces VTI présentent des particularités en raison de leur utilisation pour le renseignement et pourraient donc être considérées comme des cibles potentielles par d'autres services, au point de se retrouver dans la ligne de mire de services partenaires étrangers par exemple. Afin de contrer ce risque, l'AS-Rens a invité le SRC et les SRCant à s'informer mutuellement sur les VTI qu'ils utilisent.

Pour la recherche d'informations OSINT anonymisée, le SRC recourt à une infrastructure informatique spéciale qui présente des lacunes de sécurité et devrait être remplacée ou désactivée dans un avenir proche. L'AS-Rens a formulé une recommandation en conséquence.

Il n'est pas toujours facile de vérifier les résultats des recherches OSINT, en particulier lorsqu'il s'agit d'informations générées par le Darknet. Selon le SRC, entretenir une saine méfiance à l'égard des informations fait partie du travail des services de renseignement. Quand une information ne peut pas être vérifiée et que sa véracité ne peut être démontrée, cela est mentionné dans les rapports OSINT. La problématique de la vérification des sources joue, par exemple, un rôle important dans l'identification et la divulgation de fake news. Elle touche en particulier l'utilisation d'outils OSINT commerciaux complexes et fait aussi l'objet de discussions régulières au sein de la communauté du renseignement.

Outre le SRC, les SRCant effectuent aussi des clarifications OSINT. L'AS-Rens a examiné de possibles chevauchements et inefficiences. Elle est arrivée à la conclusion que les deux entités étaient sensibilisées à ces risques et veillaient à avoir des échanges réguliers sur la thématique OSINT, notamment à travers un nouveau cadre.

Le système d'information du portail ROSO (renseignements de source ouverte) permet au SRC de mettre à disposition en interne des données issues de sources accessibles au public. Pour l'AS-Rens, les actes d'inspection ont confirmé l'adéquation et l'efficacité de la gestion des données dans le portail OSINT. Il n'y avait pas de risque de prolongation illicite du délai de conservation en raison de données générées par d'autres capteurs et marquées à tort comme OSINT car les données OSINT ont un délai de conservation plus court.

22-18 Recherche d'informations par le domaine Cyber du SRC

Mandat	Consultation	Rapport définitif	Lettre de mise en œuvre ou accusé de réception	Nombre d'entretiens
07.06.2022	18.11.2024			17

Les actes d'inspection sur les questions encore en suspens concernant la recherche illégale d'informations par le domaine Cyber du SRC ont pu être bouclés après avoir requis un investissement considérable en temps. Compte tenu de la difficulté à rédiger ce rapport, seul le processus de consultation à son sujet a pu être lancé avant la clôture de la rédaction du rapport d'activités. Les faits et les résultats de l'inspection n'ont donc pas encore été finalisés. L'AS-Rens prévoit de publier le résumé de cette inspection en 2025 sur son site web et d'en rapporter plus en détails dans le prochain rapport d'activités.

23-16 Systèmes d'information, systèmes de stockage et stockage des données en dehors du cadre de l'art. 47 LRens

Mandat	Consultation	Rapport définitif	Lettre de mise en œuvre ou accusé de réception	Nombre d'entretiens
17.07.2023	18.03.2024	06.05.2024	05.06.2024	7

Depuis sa création, l'AS-Rens contrôle chaque année les systèmes d'information du SRC. Le traitement des données est la base de l'activité du service de renseignement. Si le traitement des données n'est pas correct et les données ne sont pas mises à la disposition des personnes chargées d'analyser et d'évaluer la situation en matière de politique de sécurité, l'accomplissement des tâches du SRC peut en être affecté. Avec la création de la LRens, les systèmes d'information qui servent au SRC pour ses activités de renseignement ont été pour la première fois règlementés en un seul endroit, à savoir l'art. 47 LRens.

Au cours de son activité de contrôle, l'AS-Rens a constaté qu'il existait d'autres systèmes d'information que ceux énumérés à l'art. 47 LRens. L'exhaustivité de cette liste au sens de l'art. 47 LRens a déjà fait débat lors de la création de la LRens. L'AS-Rens a voulu clarifier cette question juridique et est arrivée à la conclusion que l'exhaustivité existe en ce qui concerne les données relatives aux activités de renseignement au sens strict. Celles-ci doivent en effet être stockées dans l'un des systèmes d'information prévus à l'art. 47 LRens.

L'AS-Rens a alors cherché à savoir quels autres systèmes étaient utilisés et pour quelles raisons, et si les bases légales étaient suffisantes. Elle arrive à la conclusion que les bases légales pertinentes autorisaient l'utilisation des autres systèmes et banques de données inventoriés.

Toutefois, étant donné l'abondance de systèmes exploités par le SRC, il est nécessaire d'assurer une gestion complète et correcte de chacun d'entre eux. Il convient en particulier d'en avoir une vue d'ensemble correcte et actuelle afin d'assurer à tout moment que le traitement de données respecte les dispositions légales. **Cette inspection a permis de constater que la vue d'ensemble sur les systèmes exploités en dehors de l'art. 47 LRens doit être actualisée et entretenue correctement, et qu'elle doit également être partagée entre la direction, le contrôle qualité et les équipes techniques afin de garantir la faisabilité des contrôles et la gestion adéquate de la conservation des données.** À ce sujet, l'AS-Rens a formulé une recommandation.

24-9 Échantillonnage dans le système d'information et d'analyse intégrale de l'application Allsource Control (IASA-ICC)

Mandat	Consultation	Rapport définitif	Lettre de mise en œuvre ou accusé de réception	Nombre d'entretiens
09.12.2024				

L'AS-Rens utilise des échantillons et des interviews pour contrôler la légalité, l'adéquation et l'efficacité des données contenues dans le système IASA-ICC.

24-10 Consultations de systèmes d'information de tiers par le SRC

Mandat	Consultation	Rapport définitif	Lettre de mise en œuvre ou accusé de réception	Nombre d'entretiens
10.06.2024				5

L'AS-Rens examine la légalité et l'adéquation des accès à certains systèmes d'information de tiers et des demandes de renseignement correspondantes par le SRC.

5.3 Accueil

Les personnes chargées des inspections au sein de l'AS-Rens ont été reçues de manière constructive et professionnelle par les entités soumises à sa surveillance. Elles ont pu accéder facilement aux documents et aux systèmes d'information nécessaires pour mener à bien leurs mandats d'inspection. Le personnel interrogé s'est tenu à leur disposition et a par ailleurs répondu aussi vite que possible à leurs questions additionnelles.

5.4 Mise en œuvre des recommandations

Les bases légales permettent à l'AS-Rens de s'appuyer sur ses actes d'inspection pour émettre des recommandations à l'intention de la cheffe du DDPS. Le DDPS veille ensuite à la concrétisation de ces recommandations. S'il ne veut pas y donner suite, le DDPS doit transmettre la recommandation au Conseil fédéral pour décision. Mais un tel cas de figure ne s'est encore jamais présenté.

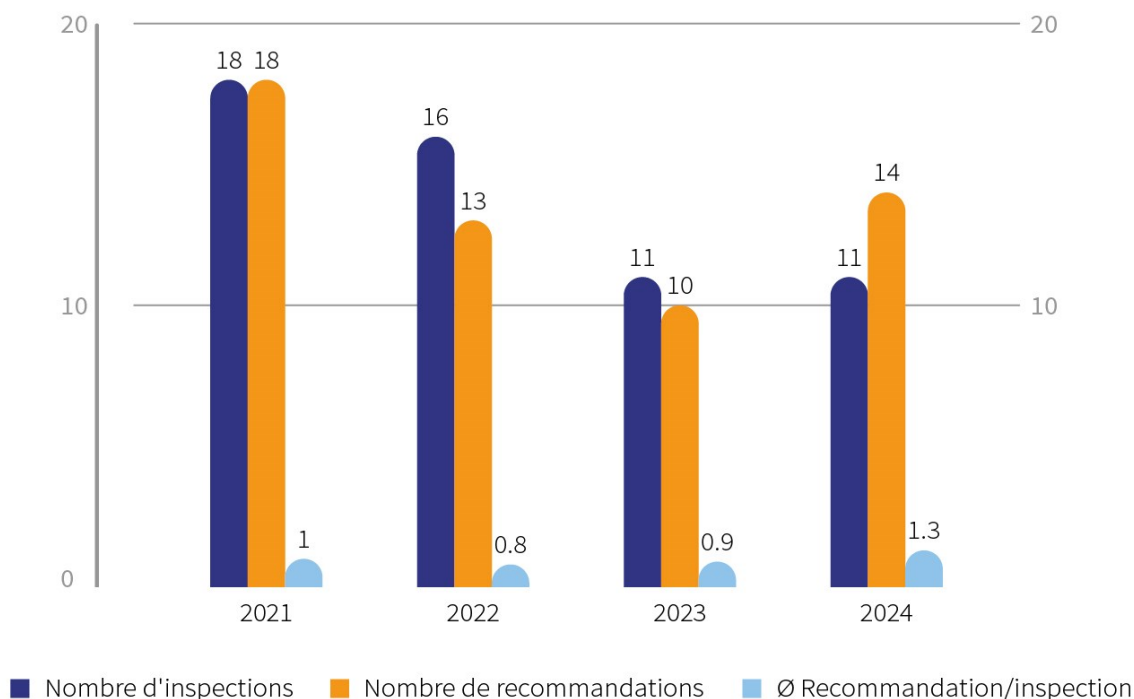
Aucune disposition juridique n'oblige l'AS-Rens à vérifier la mise en œuvre de ses recommandations (monitorage des recommandations). Mais une surveillance n'est efficace et crédible que si les recommandations émises sont appliquées correctement et si cette application fait l'objet d'un contrôle. L'AS-Rens remplit cette part de son activité de surveillance en restant en contact avec les services examinés et avec le DDPS.

L'illustration suivante montre le rapport entre les inspections et les recommandations en résultant pour les quatre dernières années.

Après les trois premières années (2018-2020) avec une moyenne de trois recommandations par inspection, ce chiffre a baissé en moyenne à partir de 2021 à une recommandation environ par inspection. En effet, l'AS-Rens a changé d'approche en 2021 pour émettre des recommandations en moins grand nombre mais plus ciblées et plus efficaces. Le nombre de recommandations n'est pas un signe d'amélioration ni de détérioration.

	2018-2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'inspections	49	18	16	11	11
Nombre de recommandations	150	18	13	10	14
Ø Recommandation/inspection	3,1	1,0	0,8	0,9	1,3

Inspections et recommandations 2024



6 Regard interne

Dans ce chapitre, l'AS-Rens rapporte ses affaires internes.

6.1 Personnel

En 2024, l'AS-Rens comptait un effectif réglementaire de neuf personnes. Au cours de l'année, l'une d'entre elles a quitté l'AS-Rens. Ce poste est à nouveau occupé.

6.2 Formations et perfectionnements

Au cours de l'année 2024, le personnel de l'AS-Rens a suivi de nombreuses formations continues organisées par la Confédération ou par des organismes privés, notamment en matière de gestion des risques, d'audit, de cybersécurité ou de développement personnel. Deux formations plus conséquentes ont également été suivies avec succès, à savoir un Certificate of Advanced Studies (CAS) en communication et un CAS en gestion de l'intelligence artificielle.

6.3 Accès à des informations et documents officiels

En tant que partie de l'administration fédérale décentralisée, l'AS-Rens travaille pour la population qui a le droit de connaître les prestations des autorités et la manière dont celles-ci s'acquittent de leur mission. Il en découle, pour la population, un droit à l'information et, pour les autorités, un devoir d'informer.

Au cours de l'année sous revue, l'AS-Rens a reçu onze demandes d'accès adressées à l'autorité elle-même. L'accès a été refusé dans six cas, partiellement accordé dans deux cas et totalement accordé dans deux cas. De plus, dans un cas, l'AS-Rens a été sollicitée pour aider à traiter une demande adressée à un autre service de l'administration fédérale conformément à la loi fédérale du 17 décembre 2004 sur le principe de la transparence dans l'administration (Loi sur la transparence, LTrans, RS 152.3).

6.4 Compétence de l'AS-Rens pour la surveillance du SPPA

Lors de la procédure de consultation en lien avec le plan des inspections 2024, la question a été posée de savoir si l'AS-Rens était compétente pour procéder à l'inspection « 24-2 Activités de renseignement effectuées par le SPPA ».

Au cours de l'année 2024, la cheffe du DDPS a informé l'AS-Rens qu'elle avait soumis la question à l'Office fédéral de la justice (OFJ). Dans sa prise de position, l'OFJ reconnaissait la compétence de l'AS-Rens d'exercer la surveillance sur le SPPA dans trois situations :

- Le SPPA met en œuvre un mandat du RM.
- Le SPPA met en œuvre un mandat du SRC.
- Le SPPA exerce des activités qui servent en même temps à l'accomplissement de tâches selon les art. 99 et 100 de la loi fédérale du 3 février 1995 sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée, LAAM, RS 510.10) ou lorsqu'il n'est pas possible de distinguer dans la pratique si une activité sert à une tâche selon les art. 99 ou 100 LAAM.

La cheffe du DDPS a également communiqué à l'AS-Rens que la question de la compétence pourrait être traitée dans le cadre de la révision 2029 de la LAAM.

L'AS-Rens a pris acte de l'avis de l'OFJ, lequel recoupe dans les grandes lignes sa propre appréciation juridique. Elle a estimé que l'inspection 24-2, laquelle avait pour but principal d'examiner la collaboration entre le SRC et le SPPA, n'était pas remise en cause. L'AS-Rens a également déclaré qu'elle prendrait aussi en compte l'avis juridique de l'OFJ pour planifier ses futures inspections.

6.5 Révision de la LRens

La révision de la LRens, commencée en 2020, suit son cours. Elle a été scindée en deux parties. La première (« paquet de base ») concerne principalement les traitements de données par le SRC et l'activité de surveillance. La procédure de consultation a eu lieu en été 2022 et il est prévu que le Conseil fédéral adopte d'ici fin 2025 à l'attention du Parlement le message relatif au paquet de base. L'AS-Rens est fortement concernée par cette partie de la révision puisqu'elle prévoit le transfert des tâches de l'organe de contrôle indépendant pour l'exploration radio et l'exploration du réseau câblé (OCI) à l'AS-Rens. Au cours de l'automne 2024, dans le cadre de la consultation interne au DDPS, l'AS-Rens a requis des adaptations des normes la concernant. Ces adaptations visent à améliorer la lisibilité de la loi, définir l'activité de surveillance de manière cohérente et englober les nouvelles exigences en termes de protection des données.

La seconde partie (« révision Cyber ») vise à adapter certaines dispositions de la LRens concernant le traitement des données Cyber. Une procédure de consultation complémentaire est prévue d'ici juillet 2025.

7 Coordination

Selon l'art. 78 al. 2 LRens, l'AS-Rens coordonne ses activités avec la haute surveillance parlementaire et avec d'autres autorités de surveillance de la Confédération et des cantons.

7.1 Contacts nationaux

Délégation des Commissions de gestion (DélCdG)

La Délégation des commissions de gestion a convié l'AS-Rens à une audition pour aborder la pratique de l'AS-Rens en matière de recommandations et le suivi de celles-ci, la révision de la LRens et le plan des inspections 2025.

Tribunal administratif fédéral (TAF)

Durant l'année sous revue, deux séances ont réuni des spécialistes du TAF et de l'AS-Rens pour discuter de la pratique du tribunal concernant les MRSA et les demandes d'exploration du réseau câblé ainsi que pour présenter les inspections actuelles et le plan des inspections 2024 de l'AS-Rens. L'intégration de l'AS-Rens à la procédure d'approbation a été clarifiée et certains points de la révision de la LRens ont aussi été abordés. La pratique du TAF a fait ses preuves en cas d'anomalie technique. Les anomalies ont quasiment disparu. Quant à la révision de la LRens, la cheffe de l'AS-Rens est revenue sur sa récente proposition que le rapport annuel du TAF soit soumis à l'AS-Rens pour une vérification transversale, une proposition jugée cohérente par le TAF.

Contrôle fédéral des finances (CDF)

L'AS-Rens coordonne son activité de surveillance avec d'autres instances de contrôle, notamment le CDF.

Dans ce cadre et suite à l'évaluation par le CDF des contrats de prestation entre le SRC et des prestataires privés, une coordination spécifique s'est établie. L'AS-Rens a effectué une inspection portant sur la collaboration du SRC avec des particuliers (23-10). L'inspection 23-10 se concentrait pour l'essentiel sur le domaine clandestin qui n'est pas réglementé par les habituels contrats de prestation. Mais elle a permis d'examiner les contrats non légendés et la mise en œuvre de la recommandation du CDF. Aucun problème majeur n'a été détecté dans la gestion des contrats de prestation. L'AS-Rens a communiqué au CDF les points principaux de son rapport pour information et suivi.

Au vu de la transformation profonde que le SRC est en train d'opérer, l'AS-Rens a intensifié ses échanges avec le CDF, ce qui se remarque dans certaines conclusions d'inspections et dans l'amélioration des ressources en évitant les inspections à double.

Le renforcement de cette coordination manifeste la volonté des deux instances d'assurer une surveillance exhaustive et efficace du SRC. Elle contribue à vérifier le respect des recommandations et à suivre de près la transformation du SRC.

Organe de contrôle indépendant pour l'exploration radio et l'exploration du réseau câblé (OCI)

Pendant l'année sous rapport, le président de l'OCI et la cheffe de l'AS-Rens ont eu une séance qui leur a permis de discuter des échanges avec le TAF et d'envisager une rencontre entre l'OCI et une autorité de surveillance étrangère pour discuter de l'exploration du réseau câblé.

Un représentant de l'AS-Rens a participé aux cinq séances tenues par l'OCI en 2024 en vue de la transmission prévue des tâches de l'OCI à l'AS-Rens suite à la révision de la LRens. Le but était de recueillir des informations sur les méthodes d'inspection de l'OCI et de garantir le transfert de savoir-faire.

Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PF PDT)

Une séance de coordination entre l'AS-Rens et le PF PDT a eu lieu en 2024. L'AS-Rens a renseigné le PF PDT sur les principaux éléments constatés lors des inspections arrivées à terme et l'a informé des inspections en cours et de celles planifiées dans la mesure où elles englobent des aspects de traitements de données. L'échange a aussi porté sur la mise en œuvre du droit d'accès conformément à la LRens.

Visites de l'AS-Rens dans les cantons

Après l'entrée en vigueur de la LRens, l'AS-Rens a procédé à un sondage sur les SRCant auprès des autorités cantonales de surveillance et a organisé une première conférence avec celles-ci pour discuter des résultats. La participation cantonale a été bien fournie (cf. rapport d'activités 2018 de l'AS-Rens). En août 2021, l'AS-Rens a organisé une deuxième conférence dédiée au perfectionnement, au réseautage et à l'échange d'expériences. La participation étant plus faible, il a été possible d'approfondir certaines thématiques (cf. rapport d'activités 2021 de l'AS-Rens).

En été 2024, l'AS-Rens a entamé une tournée des cantons qui prendra fin au printemps 2025. Elle discute avec les personnes qui dirigent les SRCant, avec le personnel spécialisé et avec les autorités cantonales de surveillance qui continuent de refléter toute la diversité fédérale dans les formes qu'elles prennent.

Il est prévu d'aborder les sujets suivants :

- retour de l'AS-Rens sur sa première tournée des SRCant,
- thématiques liées au renseignement intéressant les SRCant et les autorités cantonales de surveillance,
- coordination : éventuels chevauchements des inspections (SRC, AS-Rens, autorités cantonales de surveillance, etc.), éventuels besoins de surveillance, éventuelles questions en suspens de la part des autorités cantonales de surveillance, et
- synchronisation entre SRCant et autorités cantonales de surveillance.

Les cantons déjà visités ont bien accueilli les visites et les discussions ont été utiles et enrichissantes. L'AS-Rens établira un rapport à la fin de la tournée et approfondira certains points avec le SRC.

Autres rencontres

- chef de l'Armée
- secrétaire général du DDPS
- suppléant du secrétaire général du DDPS
- directeur du SRC
- chef du commandement OP
- chef du RM
- chef de l'ACEM
- chef de la Révision interne du DDPS
- procureur général de la Confédération
- présidente de l'autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération (AS-MPC)
- directeur du CDF
- responsable de mandat du CDF
- conseillère de la cheffe du DDPS en matière de renseignement
- membres de l'OCI

Citoyennes et citoyens

En 2024, l'AS-Rens a reçu 16 demandes de citoyennes et citoyens.

7.2 Contacts internationaux

L'AS-Rens peut échanger des informations sur les méthodes, les processus et les expériences de surveillance avec des autorités de surveillance d'autres pays agissant dans le même domaine d'activités, ce qui s'avère toujours avantageux pour les activités d'inspection. En 2024, les réunions internationales ci-après ont eu lieu.

Intelligence Oversight Working Group (IOWG) : *technical meeting* et *staff meeting* du 10 au 12 avril 2024, Bruxelles

En prévision du *staff meeting* qui a lieu périodiquement, les organisateurs belges ont organisé pour la première fois un *technical meeting*. Cette nouvelle plateforme d'échanges a réuni pour l'essentiel des spécialistes des autorités de surveillance qui disposent de connaissances techniques approfondies. Les questions relatives à l'IA ont été au cœur de la réunion.

- Que signifie l'IA pour les autorités de surveillance ?
- Les lois en vigueur prennent-elles déjà en compte le recours à l'IA ou à l'apprentissage automatique ?
- Les services soumis à la surveillance de l'AS-Rens recourent-ils déjà à cette technologie ?
- Le recours à cette technologie est-il soumis à l'obligation de surveillance de la part des autorités ad hoc ?
- Les autorités de surveillance utilisent-elles activement cette technologie pour leurs propres besoins ?
- Comment les autorités de surveillance garantissent-elles la préservation et le développement des connaissances relatives aux nouvelles technologies ?

Les échanges entre spécialistes ont été si fructueux qu'il est prévu d'organiser désormais des *technical meetings* à intervalles réguliers.

Le *staff meeting* qui s'est tenu ensuite a réuni les autorités de surveillance de Belgique, du Danemark, des Pays-Bas, de Norvège, d'Angleterre, de Suède et de Suisse. L'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR) du Canada était également présent en tant qu'observateur.

Pour commencer, les autorités de surveillance ont retracé les évolutions au sein des services de renseignement de leur pays depuis le dernier *staff meeting* de 2023. Les discussions animées ont porté sur les sujets suivants :

- surveillance des investigations de renseignement visant des politiques et des fonctionnaires élus (cas belge actuel et connu du public),
- Convention européenne 108+ pour la protection des données qui régit la protection et les échanges transfrontaliers de données personnelles : chaque État a annoncé sa situation en matière de ratification. Un échange a suivi concernant les effets de cette convention sur une éventuelle coopération transfrontalière en matière de renseignement (entre services et autorités de surveillance),
- l'OSSNR, l'autorité de surveillance canadienne, a présenté sa matrice de contrôle des risques pour prioriser certaines tâches d'inspection.

IOWG : *technical meeting* et *staff meeting* du 23 au 25 octobre 2024, Stockholm

Lors du *technical meeting*, les autorités de surveillance ont présenté des cas concrets avec de grandes quantités de données à gérer qui sont issus de leur pratique nationale. Elles ont profité des expériences et des connaissances spécialisées d'autres pays et ont débattu avec animation.

Outre les rapports sur les développements dans les différents pays, le *staff meeting* a également été consacré à la gestion de grandes quantités de données, mais dans une perspective plus générale que le *technical meeting*. Ainsi, chaque État participant a présenté la situation juridique qui prévaut pour

que ses services de renseignement soient à même de surveiller le traitement de grandes quantités de données.

Ces échanges internationaux, à Stockholm, ont clairement montré que tous les pays ont des préoccupations similaires, comme l'augmentation du personnel dans les services de renseignement, l'accroissement de la transparence médiatique de la part de ces services et la révision des bases légales.

8 Annexe

8.1 Plan des inspections 2024

No	Titre	Organe inspecté
Stratégie et planification		
24-1	Intelligence artificielle	SRC
Organisation et attribution de mandat		
24-2	Activités de renseignement effectuées par le Service de protection préventive de l'armée (SPPA)	SRC / RM & SPPA
24-3	Organisation des contacts de l'ACEM avec les services partenaires étrangers	SRC / ACEM
Collaboration		
24-4	Collaboration entre le SRC et le Secrétariat d'État aux migrations	SRC
Recherche d'informations		
24-5	Opérations / Enquêtes Opérationnelles / Mesures de recherche soumises à autorisation	SRC
24-6	Informateurs (HUMINT)	SRC
Ressources		
24-7	Inventaire TIC	SRC
24-8	Gestion des incidents et des risques au RM	RM
Traitement des données / archivage		
24-9	Échantillons IASA-ICC	SRC
24-10	Accès à des systèmes d'information tiers	SRC

8.2 Liste des abréviations

ACEM	Service Actions dans le cyberspace et dans l'espace électromagnétique
Al.	Alinéa
Art.	Article
AS-MPC	Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération
AS-Rens	Autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement
BCM	Business Continuity Management
CAS	Certificate of Advanced Studies
CDF	Contrôle fédéral des finances
Cf.	Confer
Ch.	Chiffre
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DéICdG	Délégation des Commissions de gestion
Etc.	et cetera
GEVER	Geschäftsverwaltungssystem, système de gestion des affaires
HUMINT	Human Intelligence, recherche d'informations par des informateurs
IA	Intelligence artificielle
IASA ICC	Informations -und Analyse-System Allsource Control-Center-Applikation
IOWG	Intelligence Oversight Working Group
IT	Information Technology, technologies de l'information
ITSCM	IT Service continuity management
LAAM	Loi fédérale du 3 février 1995 sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée, RS 510.10)
LRens	Loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement (RS 121)
LTrans	Loi fédérale du 17 décembre 2004 sur le principe de la transparence dans l'administration (Lois sur la transparence, RS 152.3)
MRSA	Mesures de recherche soumises à autorisation
NW	Nidwald
OCI	Organe de contrôle indépendant pour l'exploration radio et l'exploration du réseau câblé
OFJ	Office fédéral de la justice
OP	Opérations de renseignement
OPAB	Besoins de clarifications opérationnels
ORens	Ordonnance du 16 août 2017 sur le service de renseignement (RS 121.1)
OSINF	Open Source Information, informations de sources ouvertes
OSINT	Open Source Intelligence, recherche d'informations à partir de sources ouvertes
OW	Obwald
PFPDT	Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence
RM	Renseignement militaire
ROSO	Renseignement de sources ouvertes
RS	Recueil systématique
SEM	Secrétariat d'état aux migrations
SIGINT	Signal-Intelligence
SPPA	Service pour la protection préventive de l'armée
SRC	Service de renseignement de la Confédération
SRCant	Services de renseignement cantonaux
ss	et suivant(e)s
TAF	Tribunal administratif fédéral
TIC	Technologies de l'information et de la communication
VirtA	Agentes et agents virtuels
VTI	Identités d'emprunt virtuelles